

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 11080 du 30 juin 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »**

NOR : INTJ1814990S

Le commandant de la garde républicaine,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;  
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;  
Vu la décision n° 22375 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727030S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> août 2018 :

**Paquereau Sébastien** NIGEND : 139264 NLS : 5264370

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> août 2018 :

**Livoye Guillaume** NIGEND : 225628 NLS : 8084211

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> août 2018 :

**Pitard Bruno** NIGEND : 155339 NLS : 8012770

**Parnet Marc** NIGEND : 158084 NLS : 8015287

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 juin 2018.

*Le général de division,  
commandant la garde républicaine,*  
D. STRIEBIG